

RÉNOVATION DCG – GRILLE HORAIRE APPLICABLE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2019

	Première année			Deuxième année			Troisième année		
	Total	Classe entière	Groupe à effectif réduit	Total	Classe entière	Groupe à effectif réduit	Total	Classe entière	Groupe à effectif réduit
UE1 – Fondamentaux du droit	5	4	1						
UE2- Droit des sociétés et des groupements d'affaires				5	4	1			
UE3- Droit social							5	4	1
UE4 – Droit fiscal				5	4	1			
UE5- Economie contemporaine	3	3		3,5	3,5				
UE6- Finance d'entreprise				5	4	1			
UE7- Management							6,5	5,5	1
UE8- Système d'information de gestion	7	5,5	1,5						
UE9- Comptabilité	6	5	1						
UE10- Comptabilité approfondie				6	5	1			
UE11- Contrôle de gestion							6,5	5,5	1
UE12- Anglais des affaires	5	3	2				1		1
UE13- Communication professionnelle	0,5		0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5
Modules méthodologiques	1		1	1,5		1,5	1,5		1,5
TOTAL	27,5	20,5	7	27	21	6	21,5	15,5	6

Quelques mots à propos de cette grille horaire

La rénovation du DCG a eu pour conséquence une variation des horaires de certaines UE. À noter que le volume horaire indiqué dans l'arrêté correspond, comme pour tout diplôme du supérieur, à une durée indicative de « travail-étudiant ».

L'évolution de la grille horaire des classes de DCG a été réalisée en tenant compte de ces variations mais à volume horaire constant : cela signifie que le nombre d'heures total des trois années est inchangé ainsi que la répartition entre heures en classe entière et heures à effectif réduit. Des choix ont donc dû être accomplis. Pour se faire, ont été pris en compte avant les arbitrages du directoire du DCG :

- les évolutions des horaires des UE ;
- la nature des contenus de programme ;
- l'harmonisation des pratiques au sein d'un même axe ;
- les avis des membres du groupe ayant travaillé sur la rénovation (soit 35 enseignants provenant de 26 équipes pédagogiques et de 9 établissements du supérieur).

Le volume horaire sur chacune des années a également été étudié. La troisième année présente un volume horaire moindre mais la rédaction du rapport de stage nécessite un temps de travail personnel conséquent, ainsi que la nécessité pour de nombreux étudiants, de repasser une ou plusieurs UE.

Les évolutions liées aux finalités à l'origine de la rénovation :

- L'UE 9 de comptabilité voit son programme enrichi d'un point sur l'environnement numérique, et l'UE 10 de comptabilité approfondie nécessite un accroissement d'horaire pour bien assoir la technicité, notamment pour une poursuite d'études. Ces deux UE voient leur horaire augmenter.
- L'anglais devient aujourd'hui incontournable tant au sein des cabinets d'expertise-comptable que dans les entreprises. Il a donc été acté de positionner l'essentiel des heures d'anglais sur la première année afin de pouvoir mener un travail profond sur la maîtrise de la langue, puis d'entretenir le contact avec la langue par le biais des modules méthodologiques en DCG2 et par une heure dédoublée en DCG3. Cette heure en troisième année doit privilégier l'oral pour préparer à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude (notamment en DSCG).
- L'horaire de SIG est regroupé en première année avec 1,5 d'heure en effectif réduit afin de pouvoir préparer l'UE en favorisant le travail sur poste. Il reviendra ensuite à l'équipe pédagogique d'entretenir et d'approfondir les acquis de l'UE 8 par les propositions réalisées aux étudiants.
- Deux UE voient leur horaire se réduire : l'économie contemporaine et le contrôle de gestion.

Les évolutions liées à des considérations pédagogiques :

- Le volume horaire hebdomadaire de l'UE d'économie contemporaine de 7h/semaine constituait pour les étudiants de première année une réelle difficulté sans pour autant atteindre les résultats attendus en matière de compétences transversales, à savoir la lecture d'un texte argumentatif long, l'analyse de documents statistiques et l'appropriation du vocabulaire spécifique. L'étalement de l'enseignement sur les deux premières années du cycle doit pouvoir laisser le temps nécessaire aux étudiants pour ces apprentissages, tout en réalisant un continuum avec l'UE de Management dans la production d'écrit.
- L'UE de droit social était la seule UE de l'axe 1 à ne pas disposer d'horaire à effectif réduit. Dans un souci d'harmonisation, la répartition horaire a été ajustée à celle des autres UE de l'axe 1.
- L'UE 13 voit son horaire se répartir essentiellement entre la deuxième et la troisième année. Ainsi l'enseignement pourra prendre appui sur le stage souvent réalisé en fin de première année. Cependant afin d'accompagner la recherche de stage, a été conservé en première année 0,5 heure à effectif réduit.